

COTES D'ARMOR
QUINTIN
22800

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2021

Date de la convocation : 15/01/2021
Membres en exercice : 23

Présents : CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel (arrivé à 20h50) - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - LE BUHAN Erwan - MORIN Sabine - GUILLEMOT Sébastien - WEALL Frédérique - BOQUEHO Stéphanie - AUBRY Charlène - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : LE CHANU Fabienne (proc. à AUBRY Charlène) - LE COZLER Marie-Christine (proc. à MAUJARRET Marie-Madeleine)

Secrétaire de séance : LE FUR Corentin

DELIBERATION
n° 2021/01/2

Autorisation d'ester en justice suite à l'intrusion et aux dégradations dans les bâtiments de la MJC et de la salle des fêtes de Quintin.

Rapporteur : Nicolas CARRO

Nicolas CARRO indique que la commune a subi un préjudice du fait d'une intrusion et de dégradations dans les bâtiments de la MJC et de la salle des fêtes de Quintin. Cette intrusion a eu lieu le 3 janvier 2021 et a conduit à des dégradations.

Un dépôt de plainte a été établi par la ville et par la MJC auprès de la gendarmerie de Quintin concernant les intrusions et dégradations.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire afin de défendre les intérêts de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- *Autorise, à l'unanimité (22 voix), Monsieur le Maire à ester en justice dans l'affaire de l'intrusion dans les bâtiments de la MJC et de la salle des fêtes de Quintin.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Nicolas CARRO.

